title : Addition à la Vie de Monsieur de Molière

creator : Jean-Léonor de Grimarest

copyeditor : Éric Thiébaud (OCR, Stylage sémantique)

publisher : Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL

issued : 2016

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/critique/grimarest\_addition-vie/

source : Grimarest, Jean-Léonor Le Gallois (1659-1713 ; sieur de), *Adition à la Vie de Monsieur de Molière, contenant une Réponse à la Critique que l’on en a faite*, À Paris, Chez Jacques le Febvre, dans la grand’-Salle du Palais, au Soleil-d’Or et Pierre Ribou, proche les Augustins, à l’Image Saint-Loüis, M. DCCVI. [1706], Avec Privilège du Roi, privilège + 67 p. + approbation. Même privilège que pour *La Vie de M. de Molière*. Graphies modernisées. Source : [Google livres](https://books.google.fr/books?id=L_i5a3xAMh8C).

created : 1706

language : fre

# Addition à la Vie de Monsieur de Molière, contenant une Réponse à la Critique que l’on en a faite.

[p. 1] Dès que la Vie de Mr de Molière a paru on m’a menacé de la critiquer : Un petit Auteur, étouffé dès sa naissance, voulait avec ingratitude faire son coup d’essai sur [p. 2] mon Ouvrage : Mais la Critique qui m’occupe, est au-dessus de sa portée ; ce n’est point lui qui m’attaque.

Le Provençal d’autrefois, et le Grand’homme d’aujourd’hui, au dire de l’Auteur de la Critique, m’a donné des soupçons ; mais ce n’est pas un homme assez du commun pour relever les égarements d’un petit Auteur.

La Compagnie (c’est ainsi que Mrs les Comédiens appellent leur Corps présentement) n’a point, ce me semble, d’Auteur critique aussi délié que celui qui me reprend.

Le nom du Libraire qui débite ce petit Ouvrage, m’a fait soupçonner qu’une plume accoutumée depuis longtemps au travail, aurait voulu à mes dépens, procurer quelque petit profit à son Libraire, sous le nom de Molière, qui rappelle assez son [p. 3] Lecteur : Mais le style de la Critique est aisé ; il n’est point raboteux ; je n’y reconnais point l’Auteur qui m’avait d’abord causé des soupçons.

J’avoue que je suis dépaysé, j’ignore celui à qui j’ai affaire. À moins que ce ne soit quelque Avocat désœuvré, que j’ai lieu de soupçonner, et qui pour se dédommager de son loisir, n’ait voulu faire connaître au Public qu’il était homme de discussion, et de discernement. Mais tel que soit mon Adversaire je lui suis très obligé de tout le bien qu’il dit de moi ; j’ai pourtant remarqué un peu de vivacité dans sa Critique ; et j’ai bien de la peine à croire qu’il m’attaque de sang-froid. C’est un Censeur à craindre ; il insinue ses sentiments avec adresse, il y a du tour dans son expression ; mais je ne conviens pas qu’il pense toujours juste ; [p. 4] Ainsi il trouvera bon que je le fasse connaître au Public par ma Réponse. Je me flatte même que mon Censeur y apprendra des choses qu’il ignore, tout assuré qu’il paraît à porter son jugement.

Je dis plus, je me suis imaginé que son Ouvrage n’est qu’un ramassis des différents sentiments que l’on a répandus sur mon travail ; si tout était parti de son génie, il y aurait peut-être plus d’ordre, et moins de contradiction dans sa Critique. « Il a entendu ce Peintre, dont tout le mérite est renfermé dans la main, s’écrier dans ces lieux où l’on s’assemble pour étaler son bel esprit ; ce n’est point là Molière ; il a eu du commerce avec toute la Cour. L’Auteur ne nous en dit rien. » Mon Censeur a mis cela sur ses tablettes pour me le reprocher.

[p. 5] D’un autre côté cet Avocat, qui ne connaît que le langage gothique de sa famille et de ses paperasses, et qui ignore celui de la Cour et des bons Auteurs, a donné matière à mon Critique, pour attaquer mon style. Il a saisi les plaintes des Comédiens, qui se sont cru offensés de l’effronterie que j’ai eue d’attaquer leur Jeu et leur Profession : Il a répété d’après eux que j’ignorais les principes de leur Art, et que ce n’était pas à moi à en parler si légèrement. Enfin mon Censeur a fait un petit magasin de bonnes et de mauvaises choses que l’on a dites contre mon Livre, pour en former sa Critique. J’y vais répondre pour ôter au Public la prévention que des termes vifs et bien placés pourraient lui donner contre mon Livre.

Mon Censeur s’étonne que [p. 6] j’aie intitulé mon Ouvrage, *La Vie de Mr de Molière*. « Un Comédien, dit-t-il, peut-il être appelé, *Monsieur*, que par des Domestiques, ou par le menu Peuple ? Sa profession est ignoble. L’Auteur ignore le cérémonial. »

Si mon Censeur avait dit que l’on était accoutumé à ne point donner du, *Monsieur, à Molière* ; que j’aurais bien fait de suivre l’usage ; et que ce n’est point par mépris pour cet Illustre Auteur que cet usage s’est établi, j’aurais passé condamnation de cette Critique. Mais ce n’est pas là le sentiment de mon Censeur : Je suis donc obligé de lui dire que je n’ai point fait la Vie de-Molière, comme Comédien, mais comme Auteur : Et le mérite qu’il s’est acquis par ses Ouvrages exige de l’estime ; c’est à ce sentiment qu’il faut s’en tenir [p. 7] pour rendre ce que l’on doit à sa mémoire. Quel est l’Auteur de son temps que l’on n’appellerait pas Monsieur en faisant sa Vie ?

Mais bien plus, mon Censeur, qui insulte Molière et l’Auteur de sa Vie par des termes un peu trop forts, ne sait pas apparemment qu’il n’y a point d’Auteur, pour peu surtout qu’il se soit rendu recommandable, que l’on ne traite de *Monsieur*, quand on parle de lui dans un temps peu éloigné de celui où il a vécu, et que ses enfants vivent encore. C’est une règle de politesse que l’on pousse même jusqu’à un siècle. Et si dans ces derniers temps il s’est glissé une espèce de rusticité dans les conversations, en appelant sèchement par leur nom ceux à qui l’on doit de l’estime ou du respect, doit-on trouver mauvais que dans l’impression je me sois écarté de cette rusticité ?

[p. 8] Quand bien même j’aurais pris Molière, comme Comédien ; quel mal aurais-je fait de l’appeler, *Monsieur* ? c’est un cérémonial bien établi présentement chez Mrs les Comédiens Auteurs. Ne lisons-nous pas, *Les Œuvres de Mr Poisson*, *Le Théâtre de Mr Dancour*, *etc.* Après cela peut-t-on refuser *le Monsieur*, *à Molière* ? Nous ne sommes plus dans le temps où l’on intitulait modestement, *Les Œuvres de Jean un tel*.

Il est vrai que je traiterai également de *Monsieur*, le Grand Seigneur, et Molière, sans croire m’écarter des règles. La vertu et le mérite sont de toute profession, je les honore avec respect dans l’homme de qualité, et avec estime dans celui qui est d’une naissance commune. Ce serait une étrange chose que Molière eût effacé son mérite par la [p. 9] sienne et par sa profession. Enfin il suffit que ç’ait été un Auteur illustre, et qu’il ait été honoré de l’estime et des bienfaits du Roi pour justifier les égards que j’ai eus pour lui.

Mais faut-t-il que je fasse remarquer à mon Censeur que c’est lui-même qui ne sait pas le cérémonial ? Puisqu’il ignore que quand on fait parler le Roi personnellement, on ne donne la qualité de, *Monsieur*, à personne qu’à ceux à qui sa Majesté veut bien la donner, à cause de l’élévation de leur naissance, ou de leur dignité. Et je pourrais me récrier contre mon Censeur de ne pas mettre de la différence entre un Privilège, où le Roi parle définiment et en Maître, et le titre d’un Livre qui n’est déterminé pour personne en particulier.

Je passe à un article qui [p. 10] m’intéresse davantage, c’est mon style, que l’on attaque d’une grande force. « Je suis un Auteur qui m’emporte ; je hasarde ; tout terme, toute expression m’accommode pour me faire entendre. Suis-je de l’Académie pour écrire si hardiment ? » Si mon Censeur, qui parle de cette sorte contre moi, avait fait ses lectures avec attention, s’il avait du commerce, il aurait remarqué que je n’ai rien hasardé. La noblesse et le choix des termes, et des expressions, la netteté, la *concision*, sont des principes que je tâche de ne point perdre de vue, comme les moyens les plus assurés d’attacher le Lecteur. À observer trop rigoureusement la pureté de la Grammaire, à s’en tenir aux expressions communes, à préférer toujours le propre au figuré, on rend bien souvent une [p. 11] lecture languissante ; on ne réveille point le Lecteur. J’avoue qu’un long et fréquent usage de la langue me fait quelquefois sortir du chemin battu ; mais il me semble que je le fais avec précaution, et dans les occasions, où ce que je hasarde relève le sentiment que j’exprime. La langue Française est aujourd’hui de tous les Pays, de toutes les Cours étrangères ; et l’on ne saurait se donner trop de soins pour la perfectionner ; de manière qu’elle soit toujours préférée, comme la plus propre pour s’exprimer naturellement. En Allemagne, en Dannemarc, en Suède, en Pologne, le commerce d’amitié, de politesse, de galanterie, d’affaires même, s’entretient en notre langue. Les Princes se font un plaisir de parler français ; leurs Ministres, Envoyés dans de [p. 12] différentes Cours ont leur correspondance en français ; c’est une langue universelle. Et il est à notre honte que les Étrangers aient plus d’attention que nous à y trouver des beautés, dont on nous interdit la recherche par des Critiques continuelles dès que quelque Auteur s’écarte un peu du style commun et populaire. Si cet Auteur n’a un nom, ou une place qui impose silence, aussitôt une foule d’ignorants s’élève contre lui : leur malignité va si loin, que quand une expression heureuse les choque, parce qu’elle est nouvelle pour eux, quoique reçue et employée depuis longtemps, ils condamnent tout l’Ouvrage. De sorte que les Auteurs, plus jaloux de la matière, que du style, aiment mieux faire un bon Livre exprimé faiblement, que de risquer de lui donner la grâce et le feu qu’il [p. 13] pourrait avoir par un style choisi. J’ai cru que je pouvais sortir de cette circonspection servile, et qu’assuré par de longues observations, je pouvais placer quelques termes, et quelques expressions ; surtout dans une matière, où j’avais beaucoup de choses à ménager, pour n’en pas rendre la lecture désagréable.

Les Caractères, les Conditions, les Matières ont leurs termes : Le Courtisan ne parle point, comme le Bourgeois ; l’homme d’esprit, comme l’homme commun ; on ne rend point une aventure avec le style du sérieux. Tout cela forme de différents langages que mon Censeur n’a point encore étudiés, et il a pris pour égarement ce qui lui a paru nouveau.

Je ne puis m’empêcher de relever ces termes, *est-il de l’Académie ?* Non je n’en suis point, et [p. 14] je ne crois pas que jamais je mérite d’en être. Mais a-t-il été interdit par quelque ordonnance, à tous ceux qui ne sont point de l’Académie, de cultiver la langue, de débarrasser le style de ces ornements étrangers qui le rendent confus, d’éviter l’École, d’imiter la Nature, et même de hasarder un terme, une expression, si elle relève le sentiment, ou la matière. Je ne pense pas que ce soit une nécessité d’être de l’Académie pour choisir le meilleur, dont jusqu’à présent on ne nous a point donné de règles assurées. Je suis donc en droit de le chercher, comme un autre. Et si je me fais bien entendre au propre ou au figuré ; de manière que je conserve les caractères, et que j’évite le languissant, le bas, et le superflu, je m’embarrasse peu que l’on me reproche la singularité : Car je [p. 15] déclare à mon Censeur que je ne suis nullement scrupuleux, et que s’il se présente un terme expressif, qui m’en épargne plusieurs, je l’emploie avec assurance, quand il a passé dans les conversations des personnes qui parlent bien. *Concision*, dont je me suis servi au commencement de cet article, ne sera pas sans doute du goût de mon Censeur ; mais lui-même qui se tient si fort à l’antique n’a-t-il rien hasardé dans sa Critique ? Et s’imagine-t-il que l’on eût dit du temps de François Premier, *Je me suis rabattu sur l’expression*, pour *j’ai cherché ma satisfaction dans son style* : que l’on eût employé *les aventures qui offusquent la Vie de Molière* pour dire, *qui empêchent que l’on ne trouve ses actions et ses sentiments* ; que l’on eût hasardé *s’écarter de la voie commune*, pour signifier *ne pas suivre les règles ordinaires du* [p. 16] *style*. C’est pourtant là du nouveau, que mon Censeur a peut-être lâché par contagion, et qui me fait bien entendre qu’il ne m’a repris que par passion, ou de commande : Ou il me permettra de lui dire qu’il ne sait pas distinguer l’ancien d’avec le nouveau, le hasardé d’avec le reçu dans le style. Je me récrierai toujours contre ces Juges, qui n’ayant qu’une légère connaissance de la langue, s’imaginent que ce qui n’est pas à leur goût et à leur portée, n’est pas bon : et que toutes sortes de sujets peuvent être traités d’un style général.

Mon Critique ne voulait point « d’aventures dans la Vie de Molière ; elle en est offusquée ; cela lui ôte, dit-il, la suite des Ouvrages de cet Auteur, qui touchent le plus les Gens de lettres ». Je n’ai pas écrit seulement [p. 17] pour ces Mrs-là ; mais pour le Public qui veut avoir tout ce qu’on peut lui donner. Cette Critique est un sentiment particulier, qui en vérité ne mérite aucune attention. Et même je suis sûr que si je n’avais point mêlé mon Ouvrage, mon Censeur aurait été le premier à se récrier, et à dire : oh ! l’ennuyeux livre ! Molière a eu des aventures, il fallait nous les donner, elles nous auraient divertis. Mais le Critique n’en veut point, quand on les lui présente : Il fait l’homme grave, quand on veut l’égayer. Molière ne l’intéresse pas dans son Domestique ; et avec un air de différence, il dit qu’il se serait bien passé de sa vie, puisqu’elle ne touche point l’État. Je ne sais si le Public recevra ce sentiment ; mais il est, ce me semble, bien méconnaissant. Nous souhaitons toujours connaître ceux [p. 18] qui contribuent à notre satisfaction ; cette curiosité est une espèce de reconnaissance que nous devons aux Personnes de probité et de mérite. Tout petit qu’était Molière par sa naissance et par sa profession, j’ai rapporté des traits de sa vie que les Personnes les plus élevées se feraient gloire d’imiter ; et ces traits doivent plus toucher dans Molière que dans un Héros.

« Mais c’est cela même dont je me plains, dit mon Censeur : vous ne m’avez point donné le beau de Molière ; vous me l’avez représenté comme un homme fort commun ; par de petites aventures qui ne sont bonnes qu’à amuser de petits Lecteurs. Ce n’est point là Molière ; il a eu des Scènes à la Cour : pourquoi ne pas nous en faire part ? Pourquoi aussi ne nommez-vous pas les [p. 19] Personnes que vous mettez en action avec lui ? »

J’ai représenté Molière dans son beau, comme dans son mauvais ; mais j’ai jugé à propos de faire paraître ses situations et ses sentiments, par ses actions, pour attacher d’avantage ceux qui lisent. L’aventure du Vieillard dans *les Précieuses* ; celle du Chasseur dans *les Fâcheux* sont de fortes marques de l’estime que la Cour et le Peuple avaient pour lui. On doit reconnaître son penchant à faire du bien dans tout ce qui se passe entre la Raisin, Baron, Mondorge, et Lui. Sa fermeté paraît dans le temps que la Maison du Roi voulut se conserver le droit d’entrer à la Comédie sans payer. Son attention au succès de ses pièces dans celle de *Dom Quixote*, et dans l’aventure de Champmêlé. On remarque sa présence d’esprit, [p. 20] lorsque ses amis voulurent se noyer à Hauteuil, et qu’il raccommoda Mr de Chapelle avec son Valet. On voit les égards qu’il avait pour les Personnes élevées, dans la Scène du Courtisan extravagant. Il fait voir sa sincérité dans celle du jeune homme qui voulait se faire Comédien ; et ainsi de tous les autres faits que j’ai rapportés, et qui font connaître Molière dans son véritable caractère. Si mon Censeur ne s’en est pas aperçu, ce n’est point ma faute ; et s’il s’imagine que je n’ai rapporté tous ces traits que pour faire rire, il se trompe fort.

Je lui avoue que j’ai eu intention de ne point nommer quelques personnes, et que j’ai passé légèrement sur de certains faits. Et c’est là justement la Cour que mon Censeur demande avec tant d’empressement. Mais à ma [p. 21] place il en aurait fait autant que moi ; il a lui-même eu du ménagement avec moins de raison, comme je le ferai remarquer dans la suite. Quand même on me l’aurait permis, ce que je ne suppose pas, il ne me convenait point d’exposer au Public des Personnes de considération à qui je dois toutes sortes d’égards. Mais que mon Censeur lise mon Ouvrage encore une fois, il y trouvera plus de choses qu’il ne s’en est présenté à son imagination à la première lecture ; et aux noms près, que je ne lui donnerai point absolument, il verra que la Vie de Molière est plus rassemblée qu’il ne pense.

J’aurais suffisamment satisfait par cette Réponse à la Critique que l’on a faite de mon Livre, si je n’avais affaire à un Censeur difficile, du moins il me paraît tel : Il m’a attaqué en détail ; je [p. 22] vais lui répondre de même.

Ma probité n’est pas assez bien établie chez lui, mon exactitude lui est trop suspecte, pour croire que je lui aie donné la vérité. Mon Ouvrage est broché d’après des Mémoires de Mr le Baron : Donc il est mauvais ; donc il n’est pas véritable. La plaisante et injurieuse conséquence ! A-t-on jamais exigé d’un Historien des actes authentiques, des témoins juridiquement entendus, pour prouver ce qu’il avance ? À qui dois-je m’en rapporter qu’aux personnes qui ont vu, connu, et fréquenté Molière ? Et quelle certitude puis-je donner des soins que j’ai pris, pour découvrir la vérité des faits, que mon honneur et ma réputation ? Que cet Auteur informe donc de mes mœurs avant que de me condamner. Mais il se contredit à la fin de sa Critique. [p. 23] « Je crois, dit-il, que le tout ensemble a coûté à l’Auteur ; il a travaillé son Ouvrage avec autant de soin que si c’était la Vie d’un Héros. » Je ne l’ai donc pas broché, comme il le prétend dans un autre endroit.

« Mais, ajoute-t-il, Baron est son ami ; seulement il a part à son Ouvrage : il le loue trop légèrement ; et il insulte trop les autres Auteurs Comiques pour n’en être pas persuadé. » Donc encore mon Ouvrage est mauvais et suspect. En vérité peut-on raisonner avec si peu de retenue pour deux personnes qui n’ont rien fait à ce Censeur ? Après cela, dois-je prendre pour sincères les louanges qu’il me donne en d’autres endroits ?

Et bien soit, je suis ami de Baron : J’ai cela de commun avec beaucoup d’honnêtes gens, et de personnes de [p. 24] considération. Je passe encore à mon Censeur que Baron m’ait donné des mémoires. Mais à qui aurais-je pu mieux m’adresser qu’à lui, pour connaître Molière ? Il a toujours été avec lui. Mon Critique a-t-il des preuves convaincantes de la mauvaise foi de Baron, pour douter de ce qu’il peut m’avoir dit sur Molière ? Mais je lui déclare que Baron n’a pas plus de part à mon travail que plusieurs autres personnes dignes de foi, qui m’ont fourni des mémoires.

Mais vous insultez Dancour, et plusieurs autres Auteurs, ajoute mon Censeur, d’avancer hardiment que depuis Molière, personne n’a mieux soutenu le Théâtre Comique que Baron. Si c’est là faire insulte à ces Messieurs qu’ils me donnent de leur façon deux pièces égales à *la Coquette*, et à [p. 25] *l’Homme à bonnes fortunes*, je leur ferai réparation ; qu’ils me montrent deux traductions comiques aussi bien accommodées à notre Théâtre que l’*Andrienne*, et les *Adelphes*, je passerai condamnation de leurs plaintes. Mais, réplique mon Censeur, ces *Adelphes* sont tombés. Et bien je le veux, il est bien tombé d’autres Pièces excellentes. *Le Misanthrope*, *l’Avare* de Molière ont eu le même sort dans un temps où l’on allait en foule au spectacle. Et à suivre la règle de mon Auteur, si les Journaux ne lui imposent point pour juger d’un Ouvrage, le Public ne m’impose point aussi pour juger d’une Pièce de Théâtre. Son goût dégénère tous les jours : accoutumé depuis quelque temps à des traits grossiers, il n’est plus susceptible de délicatesse. On juge aujourd’hui avec prévention, [p. 26] avec caprice, avec ignorance. On voit avec empressement un Ouvrage assez commun ; on applaudit faiblement à un meilleur, on le néglige. Je n’ai point jugé des *Adelphes* par l’événement ; son quatrième acte m’aurait fait passer sur bien des défauts. Ainsi lorsque j’ai dit que Baron était celui des Auteurs qui avait le mieux soutenu le Théâtre Comique depuis Molière, j’ai dit ce que j’ai pensé, et ce que je pense encore sans préjugé ; et je ne trouve point mauvais qu’un autre soit d’un sentiment opposé, comme le fait mon Censeur.

Sa Critique sur les paroles du grand-père de Molière ne mérite pas que je la relève : Il se serait bien passé d’appeler étourderie la chose du monde la plus innocente et la plus commune. Mais je le dis encore, il me reprend [p. 27] avec dessein, puisqu’il me conteste les faits les plus connus, lorsqu’il dit que Monsieur le Prince de Conti ne voulut point faire Molière son Secrétaire, et qu’il avance que l’aventure des personnes qui voulurent se noyer à Hauteuil ne peut être vraie.

Pourquoi Monsieur le Prince de Conti n’aurait-il pas voulu employer Molière dans son cabinet ? N’avait-il pas le mérite nécessaire pour cet emploi ? Le Prince trouvait d’ailleurs dans Molière d’autres bonnes qualités qui lui auraient donné de la satisfaction et du plaisir ; c’en était assez pour le choisir. La profession de Comédien ne ferme point la porte aux emplois honorables, comme mon Censeur se l’imagine. On voit aujourd’hui un Comédien occuper une des premières et des plus importantes places auprès d’un [p. 28] Prince. N’en avons-nous pas vu devenir Ingénieurs ? Cette profession n’était donc pas un obstacle à l’honneur qu’on voulait faire à Molière. Et d’ailleurs le choix d’un Prince efface tout.

Mon Auteur me reproche sans attention de la contradiction dans cet endroit. « Molière selon lui ne connaissait pas assez la Cour pour refuser avec de si bonnes raisons l’emploi qu’on voulait lui donner » ; c’est l’Auteur qui parle en sa place. Je suis très fâché que mon Censeur ait si peu réfléchi ; j’aurais plus d’honneur de me défendre contre lui. Car peut-il n’avoir pas remarqué que Molière avait depuis longtemps entrée chez les Grands ? Il avait une Charge et une Profession qui la lui donnaient : Il avait fait le voyage de Narbonne à la suite de Louis XIII. En voilà bien assez pour [p. 29] connaître la Cour ; et je doute que mon Censeur la sache aussi bien que Molière la savait dès ce temps-là. Mais mon Critique n’y pense pas : croit-il de bonne foi que j’aurais hasardé des faits de cette nature, sans en être bien informé ? Il me permettra de le dire, il a fait son petit Ouvrage un peu légèrement. À l’entendre parler, je suis un étourdi, un présomptueux, un imprudent. Et moi je le trouverais fort sage s’il n’avait rien dit.

À l’égard de l’aventure d’Hauteuil, qu’il prenne la peine d’aller dans ce village, il y trouvera encore de vieilles gens qui en ont été les témoins ; et qui lui diront que les Acteurs de cette aventure étaient des personnes de qualité qui voulaient se noyer de compagnie avec Mr de Chapelle, et avec un quatrième dont le nom ne mourra point chez [p. 30] les gens de plaisir.

« Je rencontre encore, dit l’Auteur de la Critique, une contradiction dans la Vie de Molière, l’Auteur lui fait dire en Languedoc qu’il est passable Auteur : il lui fait souhaiter de venir à Paris, parce qu’il se sentait assez de forces pour soutenir un Théâtre Comique : et lorsqu’il y est, il se défie de lui mal à propos, puisque c’est après avoir plu au Roi. »

Mon Censeur prend avantage de tout, il ne néglige rien pour m’attaquer : Je ne le trouve pourtant pas plus fort en cette occasion que dans les autres ; car sûrement il n’y a point de contradiction dans les paroles et dans les situations de Molière. Il savait par son expérience que le Public de Paris n’était pas aisé à gagner dans un temps, où il [p. 31] y avait des Auteurs et un goût pour lesquels il était prévenu. Il savait que ce Public ne jugeait pas avec autant de discernement que Sa Majesté. Il avait à soutenir la réputation qu’Elle lui avait déjà établie par son approbation : Trois raisons qui devaient également donner de l’inquiétude à Molière. D’ailleurs nous avons toujours beaucoup de suffisance pour tout entreprendre ; mais au moment de l’exécution nous tremblons naturellement. Molière se trouva dans cette situation à l’instant qu’il eut à établir sa réputation, ou à la détruire par son coup d’essai. Où est donc la contradiction dans cet endroit de mon Livre ? Au contraire j’y trouve, ce me semble, la nature à découvert.

Mon Censeur fait ce qu’il peut pour me faire des ennemis. Il [p. 32] me commet avec les Auteurs, avec les Comédiens. Mais avant que de l’essayer il devait plus observer mon expression ; car je n’ai point dit qu’« avant et après Molière les Auteurs n’avaient donné que de mauvais Ouvrages ». Voici mes termes, *courage, courage, Molière*, s’écria ce Vieillard, à la représentation des *Précieuses*, *voilà la bonne Comédie. Ce qui fait bien connaître que le Théâtre Comique était alors négligé ; et que l’on était fatigué de mauvais ouvrages avant Molière, comme nous l’avons été après l’avoir perdu*. Mon expression n’exclut point, comme celle de mon Censeur, les bonnes pièces de ma proposition. Je parle indéfiniment des mauvaises, qui sont en assez grand nombre, pour que je puisse m’en plaindre, sans nommer les Auteurs : Et je m’en rapporte sur cela au jugement du [p. 33] Public, quoique nous ne soyons pas toujours d’accord sur cet article.

L’Auteur de la Critique est du moins autant ami des Comédiens, qu’il prétend que je le sois de Mr le Baron ; il s’épuise pour les défendre, comme si je les avais attaqués personnellement. Mais ne trouvera-t-on point étonnant que mon Critique, qui paraît avoir de l’esprit, s’efforce d’abaisser Molière par sa naissance, par sa profession, par sa conduite, et par ses sentiments ; qu’il méprise Baron, qu’il en veuille à sa sincérité, deux hommes illustres cependant chacun en son genre ; et qu’il prenne si fortement le parti des restes de leur troupe. Comment ! à lire les expressions de mon Censeur ; quand j’aurais parlé peu respectueusement d’une Compagnie supérieure, je ne serais pas plus [p. 34] criminel ! Mais j’ai dit, que Molière ne reconnaîtrait pas ses Pièces dans le jeu d’aujourd’hui. Et bien soit, je l’ai dit, je ne m’en dédis point : c’est le sentiment du Public ; c’est celui même de chacun des Comédiens en particulier ; peut-on m’empêcher de dire que c’est aussi le mien. « C’est bien à vous, ajoute mon Censeur, à parler de ce métier là ; vous qui sur ma parole en ignorez les principes, quoique dans votre Livre vous nous ayez étalé fastueusement de grands mots, pour nous faire entendre que vous y étiez un habile homme. Cette Profession, dit-il encore, a-t-elle d’autres règles, que le bon sens, une belle voix, et de beaux gestes ? »

Et c’est justement cela dont je me plains : Point de bon sens, point de voix, point de gestes, [p. 35] point de conduite dans le jeu d’aujourd’hui. Mais avant que j’entre dans le détail de ma proposition, je déclare que je n’en veux qu’à l’Acteur en général ; et que je sais distinguer, et celui qui exécute bien, et même les jours qu’il doit être applaudi, et les rôles qui lui conviennent.

Je réponds donc avec assurance à mon Censeur qu’il n’entend point cette partie de la Rhétorique qui regarde l’action, de la manière dont il en parle ; et je veux bien l’instruire, pour repousser son insulte.

Le Comédien doit se considérer comme un Orateur, qui prononce en public un discours fait pour toucher l’Auditeur. Deux parties essentielles lui sont nécessaires pour y réussir, l’accent, et le geste. Ainsi il doit étudier son extérieur, et cultiver sa prononciation, pour savoir ce [p. 36] que c’est que de varier les accents, et de diversifier les gestes à propos, sans quoi il ne réussira jamais. D’où vient que nous voyons des Acteurs, qui semblent tranquilles, quand ils contestent ; en colère, quand ils exhortent ; indifférents quand ils remontrent ; et froids quand ils invectivent. C’est là ce qu’on appelle communément, ne pas savoir, ne pas sentir ce que l’on dit ; n’avoir pas d’entrailles.

Je conviens qu’une voix sonore, et une flexibilité de corps, que nous tenons de la nature, donnent un grand avantage à l’Acteur. Mais il y a des règles pour les conduire, selon les parties qui composent la Pièce, selon les passions qui y règnent, selon les figures qui l’embellissent, selon les personnages qu’on introduit sur la Scène. Que [p. 37] l’Acteur lise les préceptes qu’on nous a donnés sur la déclamation, qu’il les exécute, il touchera le Spectateur. Il ne m’est pas permis de faire un Livre pour les lui détailler, j’ennuierais mon Lecteur : mais je puis reprocher à mon Censeur qu’il ne les connaît pas, puisqu’il n’a point remarqué que la plupart des Comédiens ne les observent point. On trouve presque toujours au spectacle les rôles mal distribués : des voix ingrates qui ne peuvent fournir dans les mouvements ; de glapissantes, dès qu’elles s’élèvent ; de faibles, qui ne se font point entendre ; de trop claires, qui n’imposent point, et qui ne peuvent varier dans la passion ; des Acteurs qui sans raison précipitent leur voix, par hémistiche, et qui font perdre la moitié de ce qu’ils disent : Défaut qui s’est glissé au [p. 38] Théâtre depuis quelques années. Peu attentifs à leur jeu, ils expriment souvent l’emportement, comme la tendresse ; le récit, comme le commandement : En un mot ils ne daignent pas sortir du ton qui leur est naturel pour entrer dans la passion. Ils ne négligent pas moins leurs gestes. Il y en a qui en ont de lents, d’autres de précipités ; quelques-uns en ont de rudes, quelques autres d’affectés, et souvent mal ménagés, faute d’étudier le sens de l’Auteur. Toute leur science, disent-ils, est de bien observer la ponctuation. Mais avons-nous des points pour toutes les passions, pour toutes les figures ? Nous ne connaissons que les points fermés, les points d’admiration, et ceux d’interrogation. Ils ne suffisent pas même pour la lecture.

Un bon Acteur doit [p. 39] scrupuleusement observer la quantité ; mais qu’il évite le chant avec soin. Il doit ménager son haleine ; de manière qu’il ne la reprenne jamais dans un sens interrompu, afin de conserver l’attention du Spectateur. Qu’il la suspende en s’arrêtant à ces termes qui font les transitions et les liaisons, plutôt qu’à la ponctuation qui les précède ; c’est un agrément qui a toujours son effet. C’en est un aussi de ménager à propos des silences dans les grands mouvements, comme on le fait dans la musique. Le repos à la rime, ou à la césure, si la ponctuation n’y oblige, confond le sens de l’Auteur. Un Acteur ne doit point appuyer sur les termes, mais sur l’expression entière ; et remarquer le mot qui détermine la pensée afin de l’élever un peu plus que les autres. On est désolé [p. 40] d’entendre des Acteurs qui poussent leur voix, comme des possédés, en prononçant, par exemple, un adjectif, et tomber du moins à l’octave en proférant son substantif : Au lieu d’entraîner le Spectateur insensiblement, par degrés conjoints, s’il m’est permis de parler ainsi, jusqu’au terme qui doit lui faire sentir la pensée que l’on exprime. C’est là un des plus séduisants moyens de toucher l’Auditeur ; mais peu de personnes savent l’exécuter. Il faut encore une grande habitude pour donner à sa voix les inflexions qui conviennent ; une bonne poitrine, pour la ménager ; beaucoup de jugement, pour découvrir le sens de l’Auteur ; et donner s’il est possible, à son Ouvrage plus d’esprit qu’il n’y en a voulu mettre.

Toutes ces observations, et les règles que l’on trouve dans [p. 41] les livres qui ont traité de la déclamation, exécutées grossièrement font le Comédien. Quand on les met en usage noblement, avec facilité, avec délicatesse, c’est ce qui constitue l’Acteur. Car je mets une grande différence entre l’un et l’autre. Celui-là anime son action, comme un Artisan commun fait son métier ; celui-ci maître de sa matière donne à son jeu tout le vrai, toute la délicatesse que la nature exige.

Mais, diront quelques Lecteurs indifférents, voilà bien sérieusement répondu à une faible Critique ! On est aisément piqué, quand on est traité d’ignorant ; je n’ai pu tenir contre l’envie que j’avais de faire retomber ce reproche sur mon Censeur.

Je souhaite en avoir assez dit pour qu’il puisse comprendre que les principes de l’Orateur, [p. 42] qui prononce en public, sont communs à la Chaire et au Théâtre ; et qu’ainsi Mr de Chapelle ne parlait point tout à fait comme un extravagant, lorsqu’il dit que le fils de l’Avocat, qui voulait se donner au Théâtre, ferait un vol au public, s’il ne se faisait Prédicateur, ou Comédien. J’avoue qu’il y a dans ces paroles un air de libertinage et d’impiété qui révolte ; se faire Prédicateur, ou se faire Comédien sont deux choses qui ne peuvent se mettre dans une même balance que par des gens qui n’ont aucun sentiment de Religion ; mais cependant il ne laisse pas d’être vrai que la vue générale de ces deux professions si opposées, est la même : c’est de toucher celui qui écoute. Et c’est si bien la même exécution, qu’un bon Prédicateur doit exceller dans le récit d’une Pièce de [p. 43] théâtre ; et ainsi du contraire, supposant à l’un et à l’autre une connaissance égale des principes, et les mêmes dispositions.

Mais, me dira mon Critique, votre Molière ne savait point tout cela ; vous dites vous-même qu’il n’eut point de succès dans le tragique : et toutes ces belles règles que vous venez de donner ne conviennent point à l’Acteur Comique.

La Tragédie est une représentation grave et sérieuse d’une action funeste qui s’est passée entre des personnes élevées au-dessus du commun. Pour réciter cette action il faut avoir la voix grave, noble, sublime ; et prononcer d’un ton proportionné à l’élévation des personnes qu’on met sur la Scène, et aux passions que l’on représente, ou que l’on veut inspirer. La nature avait refusé à Molière les [p. 44] dispositions nécessaires pour ce genre d’action ; mais comme homme d’esprit et d’étude il en connaissait les règles.

La Comédie est une représentation naïve et enjouée d’une aventure agréable entre des personnes communes ; à quoi tout auteur honnête homme doit ajouter la douce satire pour la correction des mœurs. Cette action demande une voix ordinaire, mais agréable, et un ton moins élevé, parce que la passion, le caractère, le sentiment qu’on exprime appartiennent à des personnes communes. Mais dans l’un et dans l’autre genre de déclamation on observe les mêmes principes pour conduire sa voix et ses gestes. Molière pouvait exécuter cette action, parce qu’elle était à sa portée, et il avait l’art de la faire exécuter. *Molière*, dit Mr de Furetière, [p. 45] *savait bien faire jouer ses Comédies.* Il y a donc de l’intelligence, des règles à faire représenter une Comédie ? Autrefois les Comédiens les recevaient des Auteurs qui leur confiaient la représentation de leurs Pièces ; mais aujourd’hui ces Auteurs seraient très mal reçus à leur donner l’esprit d’un rôle. J’ennuierais sans doute le Lecteur de pousser plus loin cette matière ; en voilà assez pour faire connaître que mon Censeur a eu tort de se récrier si fortement sur ce que j’ai dit du jeu d’aujourd’hui par rapport à celui d’autrefois.

On est surpris que Mr Racine dans ses commencements, car dans la suite il ne l’aurait pas fait, s’engageât à fournir un Acte de Tragédie par semaine, et que Molière le lui eût demandé. Mais quand on fera réflexion que celui-ci connaissait [p. 46] déjà les dispositions extraordinaires que Mr Racine avait pour la Poésie, qu’on lui donnait un plan tout fait, qu’il n’avait qu’à versifier, et que c’était un Poète naissant plein de feu, on ne sera point étonné de ce que j’avance. Mr Scarron nous dit dans l’Épître dédicatoire du *Jodelet Maître Valet*, qu’il ne fut que quinze jours à faire cette Pièce. Après cela doit-on s’étonner que l’on puisse faire un Acte en huit jours ? Ou du moins qu’un jeune Poète l’entreprenne ?

L’Auteur de la Critique charge si souvent sur Baron, que je ne fais point de doute qu’il ne lui en veuille personnellement. Il prend de là occasion de désapprouver l’Histoire de l’Épinette : Elle est, dit-il, hors de mon sujet. Eh ! je l’ai dit avant lui ; j’ai demandé grâce pour ce petit Épisode ; j’ai dit que je ne le [p. 47] donnais, que parce qu’il me paraissait plaisant. N’en est-ce pas assez pour me justifier ?

Le détail qui regarde Baron ennuie mon Censeur, ce sont des choses communes : Molière est petit avec Baron. Je conviens qu’à la première lecture faite sans réflexion, on peut me reprendre sur cet article ; mais pour peu que l’on fasse attention que je n’ai rapporté ces petites particularités, que pour relever les grands traits qui les terminent, pour faire voir que Molière entrait dans le commun du commerce d’estime ou d’amitié, comme dans le plus sérieux : on ne me condamnera peut-être pas aussi sévèrement que l’a fait mon Censeur, qui tranche si fort du grand homme par la supériorité de ses expressions, que je doute que ses sentiments et sa conduite y répondent : mais [p. 48] il est peu d’accord avec lui-même : car tantôt il s’abaisse jusqu’à vouloir toute la Vie de Molière, il daignera la lire ; tantôt il n’en veut que les beaux traits, le reste le révolte ; tantôt il se déclare le Protecteur, le Panégyriste des Comédiens ; tantôt il ne veut point en entendre parler, ils sont au-dessous de lui. Dans un endroit il me reprend de n’être pas sincère, de supprimer des faits ; dans un autre il trouve mauvais que je dise la vérité. Il aurait voulu que je n’eusse rien dit du mauvais ménage qui était entre Molière et sa femme, que je n’eusse parlé de Mr de Chapelle, que lorsqu’il était à jeun ; C’est-à-dire que mon Censeur aurait voulu l’impossible ; ç’aurait été sans raison tomber dans le défaut qu’il me reproche un moment après.

[p. 49] Je n’ai pas, dit-il, « donné tout ce que je savais de la Comédie du *Tartuffe* ; on s’en plaint partout ». Mais, lui qui en sait tant de choses, que ne les disait-il ? Que ne recueillait-il des Mémoires, pour me reprendre à bon titre : je serais ravi qu’il eût informé le Public mieux que je ne l’ai fait. Mais je le vois bien, c’est ici que mon Censeur a de la prudence, malgré lui-même ; il n’a eu en vue que d’intéresser les autres, sans se commettre. J’ai dit sur cette Pièce ce que l’on devait dire : Et mon Censeur qui étale souvent de si beaux sentiments, a mauvaise grâce de me demander des traits de Satire, qui n’ont nulle apparence de vérité : Veut-il que je pénètre dans l’intérieur de Molière, pour savoir si Mr N. et Mad N. sont les originaux du *Tartuffe* ? Est-il [p. 50] à présumer qu’il l’ait jamais dit ; c’est le Public qui a fait son application, donc la chose est vraie ; la conséquence n’est pas juste. Ces caractères généraux peuvent s’appliquer à tant de sujets, que l’on peut aisément se tromper. Je l’ai examiné avec plus de soin que mon Censeur, j’ai vu que cela était vrai.

En vérité je ne saurais comprendre l’Auteur de la Critique, je ne puis le définir : Il fait l’honnête homme, et il veut que de sang-froid je nomme une personne, illustre, dit-il, aujourd’hui, qui chaussa autrefois Molière si étourdiment à l’envers : Ou l’Histoire qu’il nous fait de ce grand Homme est vraie, ou elle ne l’est pas. Si elle est vraie, quel ornement son nom aurait-il donné à mon Livre, où je ne parle ni de Mécaniques, ni de Finances ? Si elle ne l’est pas, [p. 51] c’eût été le calomnier, Mais la belle morale que mon Censeur débite à cette occasion, est inutile pour moi ; car je lui déclare que je ne connais point son Provençal, et que les rares qualités qu’il lui donne me le font encore plus méconnaître ; car je m’en rapporte beaucoup plus au jugement de Molière, qui était Connaisseur, qu’à tout ce que le Censeur nous dit de son Héros ; et pour lui faire voir que je n’y entends point finesse, qu’il le nomme, je veux bien être chargé de la confusion de l’avoir mis sur la Scène dans la Vie de Molière, supposé que je n’aie pas rapporté la vérité.

Je lui en passe une très constante : Je lui avoue de bonne foi que la défense du *Misanthrope* est peut-être le meilleur Ouvrage de celui qui l’a faite ; mais le bon a ses mesures différentes, [p. 52] suivant les personnes qui en jugent, et selon les rapports que l’on en fait. Mon Censeur compare cette défense si heureusement pour la faire valoir, que je ne puis disconvenir qu’il n’ait raison. Cependant il aurait pu se dispenser de faire tant de bruit pour si peu de chose ; je rapporte un fait de la Vie de Molière ; je ne suis point garant de l’effet qu’il doit produire. Mon Censeur s’est fâché à cette occasion ; il est aisé à irriter ; et je n’ai point d’autre satisfaction à lui donner sur cet article que de ne lui point répondre, c’est une question décidée dans le public depuis longtemps.

À entendre parler l’Auteur de la Critique avec son ton décisif, on doit le prendre pour un bel esprit. La conversation de Bernier avec Molière est plate. Et bien j’ai eu intention de la [p. 53] faire telle pour peindre le travers d’un Voyageur, Philosophe bien plus. L’aventure du Minime l’a réjoui ; j’ai eu en vue de réjouir ; si je n’y avais pas réussi, ce serait un sujet de me reprendre. Ce Censeur croit-il que j’aie travaillé sans dessein, et que j’aie attendu à m’en former un après le jugement du Public ? Non, j’ai taché de prévenir le Lecteur par mes expressions, et de l’amener au sentiment qu’il devait avoir sur chaque trait de la Vie de Molière. Je ne me plains point du succès. Mon Censeur quelque sévère qu’il soit me rend un peu de justice, mes fautes ne l’aveuglent point, il me donne des louanges qu’il ne m’est pas permis de répéter, mais dont je lui dois des remerciements si elles sont sincères ; car je lui avoue ingénument que je ne le crois pas de mes amis, [p. 54] et que sans l’impression, qui ne souffre plus d’invectives, il m’aurait encore moins ménagé.

L’amitié de Molière pour Chapelle l’étonne. « Puisque celui-ci, dit-il, convenait si peu à l’autre, pourquoi ne se séparaient-ils pas ? » Peut-on conserver une amitié si discordante ? Mais mon Censeur examine peu ; je suis toujours obligé de le dire. Il confond le bon cœur avec les manières : Celles de Chapelle et de Molière ne s’accordaient pas à la vérité ; mais ils se connaissaient intérieurement pour des personnes essentielles et ils essayaient à tous moments de se convertir l’un pour l’autre. Combien voyons-nous de gens qui s’aiment, et qui se grondent continuellement. Il n’y a donc point là de quoi s’étonner, pour peu que l’on connaisse le monde. C’est même [p. 55] l’amitié bien souvent qui cause ces petites altercations familières, qui ne font que la réveiller. Je puis à mon tour reprocher à mon Critique que Baron lui tient trop au cœur : Comment ! il en parle plus souvent en mal, que je n’en ai parlé en bien ! Quelle mauvaise plaisanterie il en fait à l’occasion de Chapelle ! Je trouve mon Censeur si petit en cet endroit que je l’abandonne au mépris du Public, sur cet article.

Il est fort éveillé sur tout ce qui peut abaisser mon Ouvrage ; car il ne raconte l’aventure de la Personne qui fut demander conseil à Roselis pour se faire Comédien, que pour accuser indirectement la mienne de fausseté. Mais ce fait est connu de trop de personnes pour être ignoré ; et je doute fort de la vérité du sien.

C’est à ce sujet que le Critique [p. 56] s’épanche en faveur des Comédiens. Cet Auteur qui veut tout, jusques aux noms des personnes, ne trouve pourtant pas bon que j’aie fait parler Molière contre la Troupe, et supposant que le fait soit véritable, il est de sentiment, que je devais sauver de pareilles vérités à de si honnêtes gens. « J’en ai bien, dit-il, épargné à d’autres qui ne les valent pas. » Si je discutais cette proposition, je ne sais si mon Censeur, et ses bons amis, y trouveraient leur compte. Mais n’ayant rendu que les paroles de Molière en cette occasion, qu’il aille lui en faire ses plaintes en l’autre monde. Cependant je ne puis m’empêcher de faire remarquer au Lecteur le travers de mon Critique ; qui trouve à redire que je n’aie pas nommé des Personnes de considération, et qui veut que je [p. 57] ménage les Comédiens, que je n’ai pas même attaqués personnellement ni en général ; c’est Molière qui parle encore une fois. En mon particulier je reconnais ces Mr-là pour de fort honnêtes gens ; ils ont de l’esprit, de la conduite, jusqu’à de la vertu, puisque mon Censeur le veut. Mais Molière les connaissait mieux que moi. Cependant il y en a dans la Troupe que j’estime fort, et si les autres leur ressemblent tous, le Public est injuste de se plaindre d’eux si souvent.

Mon Critique qui se fait tant ami de la sincérité trouve encore mauvais que j’aie fait voir les faiblesses de Molière. Pourquoi, dit-il, faire rire le Lecteur en lisant la Vie d’un Homme si grave ? Que de contradiction, dans les sentiments de ce Censeur ! Il les oublie d’un moment [p. 58] à l’autre ; et bien sérieusement je ne sais pas pourquoi il lui a pris fantaisie de critiquer mon Livre avec si peu de précaution, avec si peu de conduite. Je ne lui trouve de la raison que quand il me demande un détail plus étendu sur les Pièces de Molière : Je sais que cela aurait fait plaisir au Public ; et peut-être lui donnerai-je cette satisfaction.

Mon Censeur n’est plus le même, quand il parle du Courtisan extravagant, il manque de goût, « Cela, dit-il, n’est pas bon dans un Livre ; c’est un morceau de Pièce tout fait pour le Théâtre. » Mais il n’a pas remarqué que cette aventure aurait été plate, si je n’avais mis le Courtisan en action, si je n’avais peint son caractère par ses expressions, que je n’aurais pu employer dans un [p. 59] simple récit. Et je ne sais pas où mon Censeur a vu établi en règle, qu’il soit défendu de mettre de l’action, et du caractère dans un Livre ; c’est le plus sûr moyen de plaire, et d’attacher à la lecture.

Voici un grand article ; il y est parlé de de Mr Baile ; mon petit Critique voudrait bien mettre un si grand homme de son côté. Je suis un effronté de ne pas m’en rapporter à ce qu’il a dit de Molière et de sa femme dans son *Dictionnaire critique*. C’est un Auteur grave qui a parlé, donc ce qu’il dit est véritable. J’honore parfaitement Mr Baile, et je connais peut-être mieux la vaste étendue et la solidité de son génie, que mon Censeur ne la connaît ; mais je ne veux point être l’esclave de ses sentiments sans les examiner. Et lui-même qui par ses [p. 60] profondes lectures, par ses sages raisonnements, veut nous débarrasser de tous préjugés, dans une bagatelle, a donné celui du Public, au sujet de Molière. Il devait observer à la simple lecture, que l’Ouvrage qu’il cite à son occasion, comme vrai, déshonorait la mémoire d’un Auteur illustre ; comme faux, faisait tort au jugement de l’Auteur du *Dictionnaire*. Mais peut-on s’y méprendre ? Ne dévelope-t-on pas aisément la malignité d’un Auteur aux expressions, à la conduite de l’Ouvrage, aux intérêts qui y sont répandus ? Ainsi dût Mr Baile le trouver mauvais, je ne saurais lui passer d’avoir donné du poids à un indigne Ouvrage fait contre la réputation d’un des grands hommes de notre temps.

Comment ! dira peut-être mon Censeur, comme vous parlez [p. 61] de Molière, il semble que ce soit un Héros ! Que ce Critique lise, je vais lui fermer la bouche par un trait de la Vie de cet Auteur, qui n’est pas venu jusqu’à moi avant l’impression. Monsieur le Prince défunt, qui l’envoyait chercher souvent pour s’entretenir avec lui, en présence des personnes qui me l’ont rapporté, lui dit un jour : *Écoutez, Molière, je vous fais venir peut-être trop souvent, je crains de vous distraire de votre travail ; ainsi je ne vous enverrai plus chercher, parce que je sais la complaisance que vous auriez pour moi ; mais je vous prie à toutes vos heures vides de me venir trouver ; faites-vous annoncer par un Valet-de-Chambre, je quitterai tout pour être avec vous.* Lorsque Molière venait, le Prince congédiait ceux qui étaient avec lui, et il était des [p. 62] trois et quatre heures avec Molière ; et l’on a entendu ce grand Prince en sortant de ces conversations, dire publiquement, *je ne m’ennuie jamais avec Molière, c’est un homme qui fournit de tout, son érudition et son jugement ne s’épuisent jamais*. Je ne crois pas que mon Censeur veuille rabattre du sentiment d’un Prince qui jugeait si sûrement de toutes choses. Et cependant, c’est ce même Molière dont mon Critique attaque les connaissances et la conduite. Mais plus, il n’y a pas un an que le Roi eut occasion de dire qu’il avait perdu deux hommes qu’il ne recouvrerait jamais, Molière et Lulli. Ces paroles assurent la réputation et le mérite de Molière contre la malignité du Censeur.

Le récit que je fais de la mort de cet Auteur ne lui plaît point ; [p. 63] il est rempli de trop petites circonstances pour son esprit supérieur. Il n’y en a pourtant pas une que j’aie mise sans dessein ; quand il entre dans la loge de Baron, il paraît qu’il a plus d’attention au succès de sa Pièce, qu’à l’état violent où il était : Il refuse en homme d’esprit de prendre les bouillons de sa femme, parce que les choses, dont ils étaient composés, auraient pu abréger les moments qui lui restaient à vivre. S’il satisfait l’envie qu’il avait de manger du fromage de Parmesan ; c’est qu’il sentait bien que le régime lui était inutile alors, puisqu’il avait dit l’après-dînée à sa femme qu’il finissait. Les Sœurs Religieuses, qui l’assistèrent à la mort, font connaître qu’il faisait des charités. J’ai laissé tout cela à penser au Lecteur ; mais mon Censeur ne pense point, et [p. 64] s’en tient au premier sens des termes ; il faut tout lui dire pour qu’il le sente. Si l’on prenait toutes les petites circonstances que j’ai rapportées de la mort de Molière, comme il les a prises, j’avoue que ce ne serait pas le plus bel endroit de mon Livre ; mais tout le monde n’a pas jugé comme lui, et elles ont du moins servi à détromper le Public de ce qu’il pensait sur cette mort : c’était la principale fin que je m’étais proposée.

Quant à ce qui se passa après que Molière fut mort, je laisse à mon Censeur de nous le donner. Apparemment qu’il en est bien informé, puisqu’il avance qu’il y aurait de quoi faire un Livre fort curieux. J’ai trouvé la matière de cet Ouvrage si délicate et si difficile à traiter, que j’avoue franchement que je n’ai osé l’entreprendre ; et je crois que mon [p. 65] Critique y aurait été aussi embarrassé que moi : Il le sait bien ; mais il a été ravi d’avoir cela à me reprocher. Je ne dois pourtant pas me plaindre de lui ; « d’autres pourraient, dit-il, trouver plus que moi à redire à la Vie de Molière ; je ne donne que ma pensée. À tout prendre néanmoins cet Ouvrage pourrait avoir le plus grand nombre de son côté ; il amuse les petits Lecteurs ; il y a des aventures qui font rire : il y a des noms en blanc, cela excite la curiosité, et fait bien souvent le mérite d’un Livre. Pour moi, ajoute-t-il, débarrassé de tout préjugé, je n’ai pas trouvé la Vie de Molière dans cet Ouvrage ; l’expression ne m’a point dédommagé, elle est trop hardie. Pourquoi l’Auteur ne choisit-il pas d’autres sujets pour travailler ? il [p. 66] réussirait, il a de la disposition ». Voilà parler en Maître : l’Académie en corps ne déciderait pas si fièrement. C’est dommage que mon Censeur se soit contredit tant de fois dans sa Critique, qu’il ait des sentiments si opposés à ceux du Public, qu’il prenne si souvent à gauche : avec ses grands termes, et ses belles expressions il se serait fait une réputation d’homme d’esprit mes dépens. Mais je me flatte, sans trop présumer de mon Ouvrage, que puisque le Public a daigné souffrir et agréer mon travail, qu’il prendra ma défense : Non que je présume absolument avoir bien travaillé : mais mon Livre n’est point ce me semble, aussi méprisable que mon Censeur le représente. Je lui ai pourtant une obligation essentielle ; il lui a donné un agrément de plus : il est de l’essence des bons Livres d’avoir [p. 67] des Censeurs. Celui qui m’attaque ne doit pas se plaindre de moi ; Je l’ai ce me semble, assez ménagé, pour ne plus craindre les traits de sa vivacité, dont il me menace à la fin de sa Critique, au cas que je repousse trop fortement les coups qu’il m’a portés. Ils ne sont pas assez rudes pour avoir recours à l’insulte ; et je ne suis pas de caractère à m’en servir, quand je me croirais bien battu. Tout ce dont je suis fâché c’est de n’avoir pu découvrir qui est mon Censeur, je lui aurais rendu des devoirs d’honnêteté que sa personne aurait peut-être exigés ; mais à juger de lui par son ouvrage, je ne puis me dispenser de dire qu’il a de l’esprit, et qu’il écrit bien ; mais qu’il a peu d’ordre et de retenue.

FIN.

# Approbation.

J’ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier cette *Réponse à la Critique de la Vie de Molière*. Je n’y ai rien trouvé qui m’ait paru devoir en empêcher l’Impression. À Paris le 9e Décembre 1705.

Saurin.